

FORMATIONS PROFESSIONNELLES PRIVÉES SOUS CONTRAT INTÉGRÉES DANS AFFELNET-LYCEE

15

Convention académique relative à l'intégration des formations professionnelles privées dans Affelnet - mars 2021

Toutes les formations post 3^{es} de la voie professionnelle des établissements privés :

- **sous-contrat,**
- **agricoles** (MFR Souppes-sur-Loing (77),

sont intégrées à la procédure informatisée Affelnet-Lycée.



Les représentants légaux et les élèves concernés doivent adhérer au projet pédagogique de l'établissement privé d'accueil.

Ces formations nécessitent **obligatoirement** un **engagement financier** des représentants légaux, en plus des frais de scolarité « classiques ».

PUBLIC CONCERNE

- élèves de 3^e (y compris 3^e SEGPA, 3^e prépa-métiers),
- EANA de 3^e et de 2^{de},
- élèves en action MLDS (collège/niveau 5),
- éventuellement, élèves issus de classe de 2^{de} GT, 2^{de} pro, 1^{re} année de CAP

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

Avant le
16 avril

Candidature

- Contactent l'établissement sollicité afin de connaître le projet pédagogique et les modalités d'admission et d'inscription.
- Demandent un entretien avec le chef d'établissement d'accueil (**obligatoire**).

Du 10
au 31 mai

Formulation des vœux

- Confirment leur demande dans le cadre du téléservice affection (TSA).

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Avant le
16 avril

Information des élèves

- Communication sur les formations professionnelles de l'enseignement privé.

Avant le
07 mai
NOUVEAU

Modalités d'organisation des entretiens (présentiel ou distanciel, selon le contexte sanitaire)

- Mettre à disposition un poste de travail avec accès internet au sein de l'établissement pour permettre aux élèves de participer à l'entretien en distanciel, le cas échéant.

Du 10 mai
au
16 juin

Saisies dans Affelnet-Lycée

- Saisie pour les élèves n'utilisant pas TSA du vœu correspondant à la formation souhaitée.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL PRIVE

Avant le
07 mai

Réalisation d'entretien (présentiel ou distanciel, selon le contexte sanitaire)

- Obligatoire pour chaque élève candidat afin de valider ou non la candidature.
- Prévoir une organisation adaptée en fonction du contexte sanitaire (présentiel ou distanciel).

Transmission des avis aux établissements d'origine

- Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation : **il est donc essentiel que les élèves et leurs représentants légaux puissent en avoir connaissance dans les meilleurs délais.**

À partir du
28 mai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. tutoriel : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève ayant formulé un vœu dans l'établissement. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'admission de l'élève sur le vœu concerné.



RESULTAT

Les établissements privés sous-contrat éditent et transmettent les propositions d'admission aux représentants légaux à l'issue du tour principal Affelnet-Lycée de la campagne 2021.